EN PARTENARIAT AVEC PRÉSENTE

Parents of Black Children

PEEL BLACK COLLECTIVE

The Law Foundation of Ontario
Advancing access to justice

ALPHONSE LATHAM LLP

Know Your Rights

ToolKit

Remarque : Ce guide est informatif et ne constitue pas un avis juridique. Consultez un avocat en droits de la personne pour un soutien juridique.

Trousse d'outils Connaissez vos droits: Soutenir les familles noires en Ontario

Tables des Matières

Section	Sujet	Page
1. **Introduction**		6
1.1	Objectif de la trousse d'outils	6
1.2	Comprendre les barrières systémiques	6
1.3	L’importance de connaître vos droits	7
2. Découvrir/Apprendre le système éducatif ontarien		8
2.1	Aperçu du système éducatif	8
2.2	Droits des parents et des élèves	9
2.3	Lutter contre la discrimination et les préjugés	10
3. Droits et garanties dans le domaine de l'éducation		12
3.1	Gérer les suspensions et les expulsions	12
3.2	Droits des élèves ayant des besoins particuliers	13

3.3	Réagir à la négligence ou aux abus des enseignants	15
3.4	Demandes d'accès à l'information	18
3.5	Préjugés et stéréotypes sur les familles noires dans le système scolaire	19
4. Obligation de signaler et compréhension des services de protection de l'enfance		20
4.1	Comprendre l'obligation de signaler/rapporter	20
4.2	Prévenir les malentendus avec les services de protection de l'enfance	21
4.3	Lutter contre les préjugés raciaux dans les signalements	23
5. Système juridique: Connaissez vos droits		26
5.1	Comprendre les protections juridiques pour les familles	26
5.2	Aborder les problèmes d'agression sexuelle dans les écoles	28

5.3	Comment déposer des plaintes ou des actions en justice	30
5.4	Accéder aux ressources de soutien et de défense des droits	31
6. Outils pour la défense des droits et l'action		32
6.1	Développer un réseau de solidarité	32
6.2	Accéder aux ressources communautaires et à l'aide juridique	34
6.3	Encourager les élèves et les parents à s'exprimer	35
6.4	S'engager auprès des conseils scolaires et des administrateurs	36
7. Études de cas et scénarios		37
7.1	Problèmes communs rencontrés par les familles noires	37
7.2	Stratégies efficaces pour résoudre les conflits	39

8. Ressources et contacts		41
8.1	Organisations de défense des droits et soutien juridique	41
8.2	Outils et guides pédagogiques	43
8.3	Lignes d'assistance communautaires et réseau de solidarité	45
9. Conclusion		46
9.1	Résumé des éléments clés	46
9.2	Moyens de rester informé	47
9.3	Rétroaction et actions à venir	48

1. Introduction

1.1. Objectif de la trousse d'outils

L'objectif principal de cette trousse d'outils est d'autonomiser les familles noires en Ontario en s'assurant qu'elles comprennent pleinement leurs droits humains fondamentaux. L'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés garantit le droit constitutionnel à l'égalité pour tous, et chaque enfant noir mérite le bonheur, la liberté et la possibilité de s'épanouir.

Cette trousse d'outils est conçue pour aider les familles noires à naviguer et à faire valoir les droits de leurs enfants, en veillant à ce qu'ils reçoivent un traitement équitable, le respect et le droit à l'éducation qu'ils méritent.

1.2. Comprendre les barrières systémiques

Les barrières systémiques dans l'éducation font référence aux structures, politiques et pratiques au sein du système qui créent des inégalités et limitent les opportunités pour certains groupes—dans ce cas, les élèves noirs. Ces barrières contribuent à la discrimination raciale, souvent de manières qui ne sont pas toujours immédiatement visibles mais qui ont des conséquences à long terme.

Depuis plus de trente ans, la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP)[1] a rassemblé des données et des rapports attestant que le racisme envers les Noirs demeure profondément ancré dans le système éducatif ontarien. Malgré les efforts déployés pour corriger ces inégalités par l'application de la loi et des réformes politiques, un travail considérable reste à accomplir.

Ces barrières systémiques se manifestent de diverses manières, telles que des mesures disciplinaires excessivement sévères à l'encontre des élèves noirs, des attentes académiques réduites, une orientation influencée par des préjugés vers des parcours non académiques, et un accès inéquitable aux ressources et aux opportunités.De plus, les disparités de financement entre les écoles publiques - en particulier dans les communautés ayant un pourcentage élevé d'élèves noirs - limitent l'accès à une éducation de qualité et aux opportunités futures.

[1] *La Commission ontarienne des droit de la personne CODP promeut et fait respecter les droits de la personne, établit des relations basées sur la dignité et le respect, et instaure une culture de conformité et de responsabilité en matière de droits humains. En tant que catalyseur du changement social, la Commission fonde son action sur les principes d'égalité réelle. Elle remplit sa mission en identifiant et en s'attaquant aux structures et systèmes de discrimination profondément ancrés, par le biais de l'éducation, l'élaboration de politiques, la conduite d'enquêtes publiques et la gestion de litiges.*

Bien que ces barrières ne soient pas toujours explicitement présentées comme des actes de discrimination raciale, leur impact nuit de manière disproportionnée aux élèves noirs et à leurs familles. Comprendre comment ces barrières opèrent est crucial pour les détruire et assurer une véritable équité en matière d'éducation.

1.3. L'importance de connaître vos droits

Pour résoudre efficacement tout problème, nous devons d'abord comprendre les droits qui peuvent aider à le résoudre. Mais pourquoi est-il si important de connaître ses droits?

La réponse la plus immédiate est l'émancipation - comprendre vos droits vous donne la capacité de défendre vos intérêts et ceux de votre enfant face à la discrimination. Sans cette connaissance, il devient difficile d'entreprendre des actions significatives.

Si votre enfant subit du racisme ou de la discrimination à l'école, connaître son droit à un traitement équitable est essentiel. Ce droit, défini dans la Partie I du Code des droits de la personne de l'Ontario (1990), vous permet d'exiger que votre enfant reçoive l'éducation de qualité à laquelle il a droit. La sensibilisation seule ne suffit pas - c'est l'application active de ces droits qui engendre le changement et contribue à créer un système éducatif plus équitable.

Lorsque les familles et les communautés comprennent et font valoir leurs droits, les écoles deviennent plus responsables, favorisant un environnement où l'équité et la justice sont prioritaires. Cela contribue, à son tour, à une société plus juste pour les générations futures. En exigeant que les établissements d'enseignement respectent les principes d'équité et de traitement équitable, nous contribuons à construire un système où chaque enfant, quelle que soit sa race, a une chance égale de réussir.

2. Découvrir/Apprendre le système éducatif ontarien

2.1. Aperçu du système éducatif

Le système éducatif Ontarien est financé par le gouvernement de l'Ontario, sous la supervision du ministère de l'Éducation de l'Ontario. Cela s'applique aux écoles élémentaires et secondaires. La Loi sur l'éducation de 1990 régit tous les aspects du fonctionnement des écoles dans la province. Bien que le ministère de l'Éducation établisse les politiques et les règlements, les conseils scolaires locaux sont responsables de l'administration quotidienne des écoles dans leur juridiction. Cela comprend la gestion des enseignants, la supervision des activités parascolaires et le traitement des questions liées aux élèves.

Historiquement, le système éducatif de l'Ontario n'a pas toujours été équitable. Jusqu'en 1956, la province maintenait des écoles séparées selon des critères raciaux. Cette pratique discriminatoire trouve son origine dans un amendement de 1850 à la Loi sur les écoles communes, qui permettait l'établissement d'écoles distinctes pour les élèves noirs.

Malheureusement, ces écoles destinées aux élèves noirs souffraient d'un sous-financement chronique. Elles étaient souvent mal entretenues et offraient des opportunités éducatives limitées par rapport aux écoles fréquentées par les élèves blancs. Cette situation plaçait les élèves noirs dans une position de désavantage systémique, compromettant leurs chances de réussite scolaire et, par extension, leurs perspectives d'avenir.

La présence d'écoles ségrégées illustre une lutte de plusieurs siècles contre l'injustice raciale au Canada, intimement liée au combat pour abolir l'esclavage et la discrimination systémique. Des réformes profondes étaient indispensables pour avancer vers une éducation équitable pour tous, affirmant le principe fondamental selon lequel chaque enfant mérite d'être traité avec dignité et justice, quelle que soit sa race, son genre ou sa religion.

2.2. Droits des parents et des élèves

Chaque parent a le droit de s'impliquer dans l'éducation de son enfant et de s'assurer qu'il reçoit la meilleure expérience d'apprentissage possible. De même, chaque élève a le droit à un traitement équitable, à des chances égales et à un environnement scolaire sûr, exempt de discrimination et de harcèlement. Ces droits sont protégés par diverses lois et politiques qui régissent l'éducation en Ontario.

Droits des élèves à l'éducation

Le droit à l'éducation est une nécessité fondamentale pour chaque enfant. La Loi sur l'éducation de 1990 stipule explicitement que "chaque enfant en Ontario a le droit et le droit de fréquenter l'école."

De plus, l'article 1 du Code des droits de la personne de l'Ontario (CDPO) interdit la discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, la couleur, le handicap et d'autres motifs protégés au sein du système éducatif. Les écoles sont légalement tenues de respecter ces protections afin d'assurer un environnement d'apprentissage équitable pour tous les élèves.

Pour les élèves autrement capables, la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) garantit le droit à des aménagements appropriés qui répondent à leurs besoins d'apprentissage. Les écoles doivent fournir le soutien nécessaire pour s'assurer que les élèves en situation de handicap reçoivent une éducation équitable.

Droits des parents à l'éducation

Les parents disposent également de droits essentiels dans le système éducatif, notamment:

- Le droit de contester les décisions scolaires qu'ils estiment injustes, préjudiciables ou discriminatoires, tel que prévu par la Loi sur l'éducation (1990).
- Le droit d'accéder aux informations relatives à l'éducation de leur enfant, incluant ses progrès scolaires, son développement social et son bien-être global à l'école.
- Le droit de participer aux processus décisionnels qui influencent l'expérience scolaire de leur enfant, notamment en participant aux conseils d'école et en s'engageant dans les discussions sur les politiques scolaires.

Comprendre ces droits permet aux élèves et aux parents de plaider en faveur d'un traitement juste, d'opportunités équitables et d'un système éducatif sûr et inclusif pour tous les enfants en Ontario.

2.3. Lutter contre la discrimination et les préjugés

Les actions discriminatoires sont strictement interdites selon les lois canadiennes sur les droits de la personne, mais si une discrimination se produit à l'école de votre enfant, vous devriez prendre les mesures suivantes pour y remédier:

Mesures à prendre contre la discrimination dans les écoles:

1. <u>Rassembler des Preuves</u>

- Documentez l'incident de manière détaillée, en incluant des informations spécifiques telles que les dates, heures, lieux et les personnes impliquées.
- Rassemblez toutes les preuves à l'appui, telles que des remarques écrites, des courriels, des messages, des enregistrements ou des déclarations de témoins, afin de constituer un dossier solide.

2. Signaler aux autorités scolaires
    - Les élèves ou les parents devraient d'abord signaler le problème à l'enseignant concerné ou au personnel de l'école, en leur fournissant tous les détails nécessaires pour répondre efficacement à la situation.
    - Si le problème n'est pas résolu, il faut porter l'affaire à l'attention du directeur de l'école ou du conseil scolaire et contacter un représentant de l'organisme Parents of Black Children.

3. Déposer une plainte officielle
    - Si l'école ne prend pas les mesures appropriées, les parents et les élèves peuvent signaler le problème aux autorités externes suivantes:
        - Le ministère de l'Éducation[2]
        - Le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario (TDPO)[3] pour les plaintes liées à la discrimination

4. Cherche une assistance juridique
    - Si les étapes mentionnées ci-dessus échouent, vous devriez consulter un avocat spécialisé en droits de la personne pour explorer pleinement vos options juridiques et vous assurer que vos droits sont entièrement protégés.

En prenant ces mesures, les parents et les élèves peuvent tenir les institutions responsables et œuvrer à la création d'un environnement d'apprentissage sûr, équitable et exempt de discrimination pour les enfants noirs.

[2] Le ministère de l'Éducation est le ministère du gouvernement de l'Ontario responsable des politiques gouvernementales, du financement, de la planification des programmes et de l'orientation à tous les niveaux de l'éducation publique, y compris l'élémentaire

[3] Le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario (TDPO) traite les plaintes de discrimination et de harcèlement en vertu du *Code des droits de la personne*, y compris celles liées aux écoles élémentaires et secondaires.

3. Droits et garanties dans le domaine de l'éducation

3.1. Gérer les suspensions et les expulsions

En Ontario, le droit à l'éducation des élèves est garanti par la Loi sur l'éducation de l'Ontario (LEO), qui assure que chaque enfant âgé de 6 à 18 ans a droit à une éducation publique. Même en cas de mesures disciplinaires telles que la suspension ou l'expulsion, les élèves conservent le droit à la continuité éducative. La LEO exige que les écoles fournissent des services éducatifs pendant ces périodes, que ce soit par le biais de programmes d'éducation alternative ou d'apprentissage à distance.

Suspension et expulsion selon la LEO

- La suspension fait référence au retrait temporaire d'un élève de l'école pour une période allant de 1 à 20 jours d'école.[4]

- L'expulsion implique le retrait permanent d'un élève de son école pour des infractions graves, telles que la possession d'armes, les agressions ou les incidents liés à la drogue, comme prescrit par la LEO.

La Loi modifiant la Loi sur l'éducation (discipline progressive et sécurité dans les écoles) renforce le droit d'un élève à l'éducation, même en cas d'expulsion, dans le but de prévenir le recul scolaire et de favoriser la réintégration dans le système scolaire régulier.

[4] *https://www.peelschools.org/documents/9ff16453-fd04-4f82-9348-1bcdb25feab8/SAW1202E-Expulsion-Hearings.*

Équité procédurale et Droits des élèves

- Dans les cas de suspension, les parents ou tuteurs doivent être informés de la raison de la mesure disciplinaire.
- Avant qu'une suspension ne soit prononcée, les élèves doivent avoir la possibilité d'être entendus.
- Dans les cas d'expulsion, les élèves ont droit à une audience formelle avant qu'une décision finale ne soit prise.

Le Code des droits de la personne de l'Ontario (CDPO) interdit la discrimination dans l'application des mesures disciplinaires. Les écoles ne peuvent pas imposer de suspensions ou d'expulsions fondées sur la race, le sexe, l' handicap ou d'autres motifs de discrimination interdits.[5]

La justice réparatrice dans la discipline scolaire

Les conseils scolaires de l'Ontario adoptent de plus en plus les principes de la justice réparatrice plutôt que les approches punitives traditionnelles. Les pratiques réparatrices mettent l'accent sur la réparation des torts, la reconstruction des relations et la promotion de la responsabilité, plutôt que sur la simple punition des élèves. Ce changement est encouragé par le ministère de l'Éducation à travers diverses directives et politiques visant à promouvoir des pratiques disciplinaires justes et équitables.

3.2. Droits des élèves ayant des besoins particuliers

En vertu de la Loi sur l'éducation de l'Ontario (LEO) et du Code des droits de la personne de l'Ontario (CDPO), les élèves ayant des besoins particuliers ont droit à une éducation qui tient compte de leurs besoins d'apprentissage individuels. Les écoles sont légalement tenues de fournir des accommodements et des modifications raisonnables pour assurer une pleine participation aux programmes éducatifs. Ces lois s'alignent sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées

[5] *Code des droits de la personne, L.R.O. 1990, chap. H.19 - Le Code des droits de la personne de l'Ontario protège les individus contre la discrimination fondée sur la race, le sexe, le handicap et d'autres caractéristiques en Ontario.*

(CDPH)[6] des Nations Unies, dont le Canada est signataire. De plus, la Charte canadienne des droits et libertés garantit à chaque individu une protection égale devant la loi, interdisant toute discrimination fondée sur le handicap.[7]

Le rôle des plans d'enseignement individualisé (PEI)

Un outil essentiel pour assurer l'équité éducative des élèves ayant des besoins particuliers est le plan d'enseignement individualisé (PEI)[8]. Ce document décrit les adaptations, les soutiens et les modifications nécessaires pour répondre aux besoins d'apprentissage d'un élève. En vertu de la LEO, chaque élève identifié comme ayant des besoins particuliers a droit à un PEI, qui doit être élaboré en consultation avec l'élève, ses parents ou tuteurs, et le personnel de l'école. La LEO exige en outre que les écoles fournissent des adaptations appropriées pour soutenir les élèves ayant des handicaps.

Précédents juridiques soutenant les droits à l'éducation spécialisée

Les décisions de justice ont renforcé les droits des élèves ayant des besoins particuliers. Dans les affaires ***R.B. c. Toronto District School Board (2013)*[9] et *Khan c. Upper Grand District School Board (2019)***[10], le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario a statué que les écoles doivent prendre des mesures proactives pour soutenir les élèves handicapés et assurer un accès équitable à l'éducation.

Intervention précoce et considérations disciplinaires

Le ministère de l'Éducation exige que les écoles mettent en place des stratégies d'intervention précoce conformément au Plan d'éducation de l'enfance en difficulté établi par chaque conseil scolaire, élaboré en consultation avec les Comités consultatifs pour l'enfance en difficulté (CCED).

Dans les cas où des mesures disciplinaires sont envisagées, les facteurs liés au handicap doivent être pris en compte. Si le comportement d'un élève est

---

[6] *https://social.desa.un.org/issues/disability/crpd/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities-crpd-* The Convention on the Rights of Persons with Disabilities (CRPD) is an international treaty that ensures equal rights, dignity, and opportunities for persons with disabilities. La Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) est un traité international qui garantit l'égalité des droits, la dignité et les chances pour les personnes handicapées.

[7] *Find Canadian Charter of Rights and Freedoms / La Charte Canadienne des droits et libertes :https://www.justice.gc.ca/eng/csj-sjc/rfc-dlc/ccrf-ccdl/La Charte canadienne des droits et libertés (french version)*

[8] *Individual Educational Plans(IEP): IEPs in Ontario outline personalized learning goals and accommodations for students.Le plan d'enseignement individualisé (PEI) décrit les programmes d'éducation spécialisée, les adaptations particulières et les services que le conseil scolaire fournira à l'élève https://www.ontario.ca/page/individual-education-plans./ Plans d'enseignement individualisé | ontario.ca*

[9] *R.B. v Keewatin-Patricia District School Board Decision: https://www.canlii.org/en/on/onhrt/doc/2013/2013hrto1436/2013hrto1436.*

[10] *Khan v. Upper Grand District School Board (2019): https://mmhlabourlaw.ca/wp-content/uploads/2020/08/2019-08-08-GRAYSON-KAHN-decision.*

directement lié à son handicap, les écoles sont tenues de mettre en œuvre les stratégies du PEI de l'élève plutôt que de s'appuyer uniquement sur des mesures punitives.

Planification de la transition pour les élèves ayant des besoins particuliers

En vertu de la LEO, les CCED jouent un rôle crucial pour s'assurer que les conseils scolaires fournissent des services et des ressources adéquats aux élèves ayant des besoins particuliers. De plus, le Guide de planification de la transition du ministère de l'Éducation de l'Ontario garantit que les élèves ayant des besoins particuliers reçoivent un soutien structuré lors de la transition entre les niveaux d'enseignement (par exemple, du primaire au secondaire ou du secondaire aux études postsecondaires).

Assurer l’équité dans l’éducation spécialisée

Les droits éducatifs des élèves ayant des besoins particuliers sont protégés par la législation provinciale, les lois sur les droits de la personne, les traités internationaux et les politiques établies par le ministère de l’Éducation. Ces protections juridiques garantissent que les élèves handicapés bénéficient d’un accès égal à l’éducation, d’un soutien significatif et d’un traitement équitable tout au long de leur parcours scolaire.

3.3. Réagir à la négligence ou aux abus des enseignants

En Ontario, plusieurs lois offrent des protections et des ressources aux élèves en cas d'inconduite, de négligence ou d'abus de la part des enseignants. Ces lois comprennent:

- *La Loi sur l'éducation de l'Ontario (LEO)*
- *Le Code des droits de la personne de l'Ontario (CDPO)*
- *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (Loi sur l'OEEO)*
- *La Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (LSEJF) (anciennement la Loi sur les services à l'enfance et à la famille)*
- *Le Code criminel du Canada*

Définition de l'abus et de la négligence

Selon la LSEJF, le terme « abus » est défini de manière large pour inclure les préjudices physiques, émotionnels et sexuels, tandis que la « négligence » fait référence au fait de ne pas répondre aux besoins physiques, émotionnels ou psychologiques d'un enfant.[11]

Responsabilités des enseignants et des établissements scolaires

La Loi sur l'éducation en Ontario (LEO) impose une obligation légale aux enseignants de veiller à la sécurité et au bien-être des élèves. Les directions d'école sont responsables de s'assurer que les enseignants maintiennent une conduite professionnelle en tout temps. Si un enseignant fait preuve de négligence ou d'abus, la LEO permet son retrait de l'établissement scolaire.

Mesures à prendre en cas de négligence ou d'abus de la part d'un enseignant

1. Signalement de la préoccupation
    - Toute personne - y compris les parents, les enseignants ou le personnel scolaire - qui soupçonne un abus ou une négligence doit immédiatement le signaler au directeur ou à la police, comme l'exige la LSEJF.

2. Enquête scolaire
    - Après avoir reçu une allégation, le directeur est légalement tenu de mener une enquête interne et peut temporairement retirer l'enseignant (conformément à la LEO).
    - Le directeur doit également prendre les mesures nécessaires pour protéger la sécurité et le bien-être de l'enfant pendant l'enquête.

[11] *Services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille, L.O. 2017, chap. 14, annexe 1 - La Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille régit les services destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles de l'Ontario, assurant leur protection et leur soutien.*

3. Mesures disciplinaires prises par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (OEEO)
    - Si l'enquête de l'école confirme une inconduite, le cas est renvoyé à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (OEEO).
    - L'OEEO peut prendre des mesures disciplinaires telles que la suspension, le congédiement ou la révocation du certificat de l'enseignant.

4. Recours hiérarchique et poursuites judiciaires
    - Si les parents ou les élèves ne sont pas satisfaits de la réponse de l'école, ils peuvent faire appel de la décision en vertu de la LEO.
    - Les écoles sont légalement tenues de signaler les cas présumés d'abus ou de négligence à la Société d'aide à l'enfance (SAE) ou aux organismes d'application de la loi, comme l'exige la LSEJF.
    - Si le cas implique une activité criminelle, la police mènera une enquête et des accusations criminelles pourraient être portées en vertu du Code criminel du Canada.

5. Déposer une plainte auprès de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (OEEO)
    - Si les actions de l'enseignant enfreignent les normes professionnelles mais n'entraînent pas d'accusations criminelles, une plainte peut être déposée auprès de l'OEEO.
    - L'OEEO a le pouvoir d'enquêter sur les cas d'inconduite et d'imposer des sanctions, y compris la suspension ou la révocation du certificat de l'enseignant, en vertu du Règlement sur la faute professionnelle de l'OEEO.

Engagement envers un environnement d'apprentissage sûr

Le cadre juridique et la législation sur les droits de la personne de l'Ontario garantissent un environnement éducatif sûr et bienveillant pour les élèves. Ces lois permettent aux parents et aux communautés d'agir rapidement en cas d'inconduite, de négligence ou d'abus de la part des enseignants, renforçant ainsi la responsabilité au sein du système éducatif.

3.4. Demandes d'accès à l'information

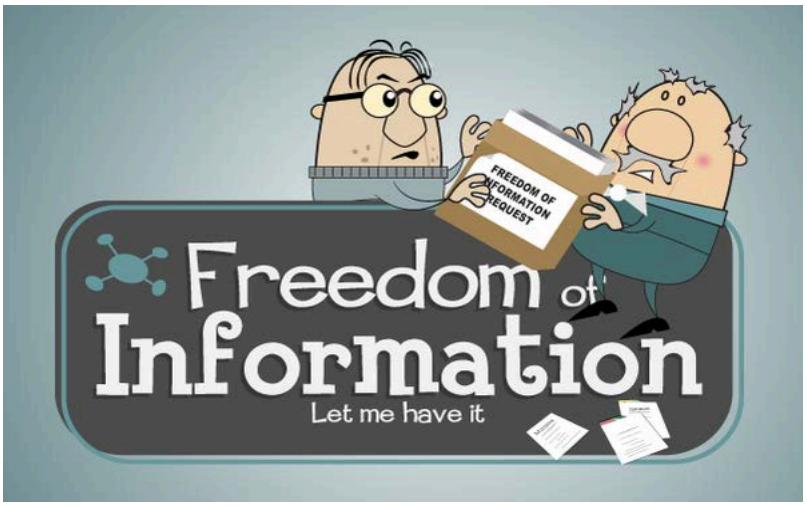

Accès à l'information dans les cas de négligence et d'abus

Les parents et tuteurs ont le droit de demander des informations en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP) pour obtenir des documents détenus par les institutions publiques, y compris les conseils scolaires[12]. La LAIPVP est la principale loi régissant les demandes d'information en Ontario. Grâce à ce processus, les parents peuvent accéder aux documents relatifs aux enquêtes scolaires, aux mesures disciplinaires et aux communications entre l'école et d'autres autorités.

Aspects clés des demandes LAIPVP

- Les demandes doivent être spécifiques pour que l'institution puisse localiser efficacement les informations pertinentes.

[12] Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, L.R.O. 1990, chap. F.31
La Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée garantit l'accès du public à l'information tout en protégeant la vie privée des personnes en Ontario.

- Les institutions sont tenues de répondre dans les 30 jours civils suivant la réception de la demande.
- Si une demande est refusée ou traitée de manière inadéquate, un appel peut être déposé auprès du Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario (CIPVP).

Types d'informations pouvant être demandées

En vertu de la LAIPVP, les parents et tuteurs peuvent demander:

- Dossiers d'enquête interne de l'école, y compris les transcriptions d'entrevues, les rapports et les conclusions.
- Dossiers disciplinaires, y compris les décisions de suspension ou de licenciement concernant un enseignant ou un membre du personnel.
- Correspondance entre l'école, le ministère de l'Éducation et d'autres autorités pertinentes concernant le cas.
- Dossiers d'emploi des enseignants, tels que les certifications, les antécédents éducatifs et les actions disciplinaires antérieures.
- Documents de politique de l'école ou du conseil scolaire relatifs aux procédures disciplinaires, à la sécurité des élèves et à la conduite professionnelle.

Assurer la transparence et la responsabilité

Les demandes d'accès à l'information sont un outil puissant pour les parents et les élèves souhaitant obtenir transparence et responsabilité de la part des institutions éducatives. En comprenant leurs droits en vertu de la LAIPVP, de la Loi sur l'éducation de l'Ontario et des règlements de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, les parents peuvent accéder à des informations essentielles et tenir les écoles responsables lorsque cela est nécessaire.

3.5. Préjugés et stéréotypes sur les familles noires dans le système scolaire.

Il existe plusieurs mythes et préjugés concernant les familles noires dans le système éducatif qui conduisent souvent à des stéréotypes et des préjugés nuisibles. Ces mythes affectent non seulement la manière dont les élèves noirs sont perçus, mais influencent également leur traitement au sein des écoles.

Les familles noires sont souvent perçues comme moins impliquées dans l'éducation de leurs enfants, ce qui conduit à des suppositions selon lesquelles elles ne priorisent pas ou ne valorisent pas la réussite scolaire. Cependant, des

études prouvent que les parents noirs sont tout aussi susceptibles, voire davantage, de s'impliquer dans la scolarité de leurs enfants que d'autres groupes raciaux ou ethniques.

Les familles noires sont souvent stéréotypées comme étant plus susceptibles de présenter des problèmes de comportement à l'école, et cela est à tort attribué à leur environnement familial. Selon de nombreuses études, y compris des données recueillies par PoBC, les élèves noirs sont suspendus et expulsés à des taux bien plus élevés que leurs homologues blancs, même pour des comportements similaires. La surreprésentation des élèves noirs dans les mesures disciplinaires est souvent liée à des biais implicites et à des incompréhensions culturelles.

Un stéréotype commun est que les familles noires n'accordent pas une grande importance à l'enseignement supérieur et qu'elles sont moins susceptibles d'encourager leurs enfants à poursuivre des diplômes avancés. Les recherches montrent que les parents noirs soutiennent souvent la poursuite d'études supérieures par leurs enfants, malgré les obstacles tels que les défis économiques ou la discrimination.

4. Obligation de signaler et compréhension des services de protection de l'enfance

4.1. Comprendre l'obligation de signaler/rapporter

Le devoir de signalement est une obligation légale et éthique cruciale pour les personnes qui travaillent avec les enfants, en particulier les éducateurs, les administrateurs scolaires et les autres membres du personnel scolaire. Il exige le

signalement des soupçons de maltraitance ou de négligence envers les enfants aux autorités compétentes et est appliqué par le biais de la législation provinciale et fédérale, ainsi que par les politiques scolaires.

Cadre juridique du devoir de signalement

- La Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (LSEJF) stipule que les professionnels, y compris les éducateurs, les travailleurs de la santé et les travailleurs sociaux, doivent immédiatement signaler les cas présumés de maltraitance ou de négligence envers les enfants à une Société d'aide à l'enfance (SAE).[13]
- Les éducateurs ne sont pas responsables d'enquêter ou de vérifier les allégations - ils sont seulement tenus de signaler de bonne foi.
- Les personnes qui signalent de bonne foi des soupçons de maltraitance sont légalement protégées contre toute responsabilité civile ou pénale.

Responsabilités en vertu de la Loi sur l'éducation de l'Ontario (LEO)

- La LEO renforce l'obligation des éducateurs et du personnel scolaire de maintenir un environnement d'apprentissage sûr et de signaler tout soupçon de maltraitance ou de négligence affectant les élèves.[14]

Assurer la protection de l'enfance

Le devoir de signalement est une responsabilité fondamentale pour tous les professionnels travaillant avec des enfants. Il garantit que les droits des enfants à la sécurité et à la protection sont respectés. La LSEJF et la LEO définissent clairement les étapes que les éducateurs doivent suivre lorsqu'ils soupçonnent qu'un enfant est maltraité, assurant ainsi que les élèves reçoivent la protection et l'intervention dont ils ont besoin.

4.2. Prévenir les malentendus avec les services de protection de l'enfance

En tant que parent noir, comprendre vos droits lors d'une enquête de la Société d'aide à l'enfance (SAE) est crucial pour garantir que la vie privée, la sécurité et le bien-être de votre enfant sont protégés. Ces droits sont garantis par la Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (LSEJF) et la Loi sur

[13] *Signaler la maltraitance et la négligence envers les enfants : C'est votre devoir: mccss-report-child-abuse-and-neglect-fr-2022-03-31.pdf*
[14] *Loi sur l'éducation, L.R.O. 1990, chap. E.2 - La Loi sur l'éducation régit le système éducatif de l'Ontario, définissant les politiques, les responsabilités et les droits des élèves.*

l'éducation de l'Ontario (LEO) et sont conçus pour prévenir la discrimination et assurer l'équité dans le processus d'enquête.

Droits fondamentaux pour les parents et familles noirs lors d'une enquête de la SAE

1. Droit à la vie privée et à la confidentialité
    - Les informations personnelles de votre famille doivent rester confidentielles, comme le protègent la LSEJF et la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)[15]

2. Droit à un traitement équitable et à la non-discrimination
    - Les responsables de la SAE et de l'école ne peuvent pas vous discriminer, vous ou votre enfant, sur la base de la race, de l'ethnicité, de la culture, du genre ou du statut socio-économique.
    - La LSEJF et la LEO interdisent les préjugés raciaux dans les enquêtes et la prise de décision.

3. Droit de connaître les allégations
    - La SAE doit vous informer des détails des allégations portées contre vous ou votre enfant, assurant ainsi la transparence de l'enquête.

4. Droit de participer et de fournir des preuves
    - Vous et votre enfant avez le droit de présenter votre version des faits, de soumettre des preuves et de soulever des préoccupations pendant le processus d'enquête.

5. Droit de demander une révision ou de faire appel d'une décision de la SAE

    - Si vous n'êtes pas d'accord avec les conclusions ou les actions de la SAE, vous pouvez demander une révision ou faire formellement appel de la décision pour vous assurer que vos préoccupations sont entendues.

6. Droit à une enquête en manière opportune

[15] Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario
Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP) – Guide provincial
Commission ontarienne de la protection de la vie privée,
https://www.ipc.on.ca/sites/default/files/legacy/Resources/provincial%2520guide-e.pdf,

- La SAE doit répondre sans délais inutiles aux signalements de soupçons de maltraitance ou de négligence et ne peut pas prolonger une enquête de manière injuste.

7. Droit à la protection contre les représailles
    - Si vous ou quelqu'un d'autre signale de bonne foi un cas de maltraitance, vous êtes légalement protégé contre les représailles de l'école, de la SAE ou d'autres autorités.

Pourquoi il est important de connaître vos droits

Ces droits existent pour protéger les enfants et les familles contre les traitements injustes et garantir un processus d'enquête juste, transparent et rapide. Comprendre vos droits vous permet de défendre vos intérêts et ceux de votre enfant, contribuant ainsi à prévenir la discrimination et à garantir que la justice soit rendue sans préjugé ni retard.

4.3. Lutter contre les préjugés raciaux dans les signalements

Les préjugés raciaux dans le signalement de la maltraitance et de la négligence envers les enfants demeurent un problème sérieux au sein du système de protection de l'enfance, affectant de manière disproportionnée les familles noires, autochtones et racisées. Les parents noirs font souvent face à un examen plus minutieux, à des incompréhensions culturelles et à une discrimination systémique, ce qui conduit à la fois à un sur-signalement et à un sous-signalement des cas.

Facteurs contribuant aux préjugés raciaux dans la protection de l'enfance

- Méfiance historique envers le système
    - Les familles noires ont un long passé d'interactions négatives avec les institutions gouvernementales, notamment les services de protection de l'enfance, les forces de l'ordre et les écoles, ce qui a engendré de la peur et de la méfiance.

- Malentendus culturels
    - Les intervenants en protection de l'enfance peuvent ne pas comprendre ou respecter les pratiques culturelles et les styles parentaux des familles noires, ce qui peut conduire à des interprétations erronées de dynamiques familiales normales comme étant de la négligence ou des abus.
    - Cela peut entraîner un signalement excessif de pratiques inoffensives ou, au contraire, un manque de signalement de préoccupations légitimes lorsque les familles noires ne se sentent pas en sécurité pour interagir avec le système.
- Préjugés dans les outils d'évaluation
    - De nombreux outils d'évaluation des risques utilisés par les Sociétés d'aide à l'enfance (SAE) et d'autres organismes peuvent involontairement désavantager les familles noires, ce qui conduit à des taux plus élevés d'enquêtes et de retraits d'enfants.

- Crainte d'un retrait injustifié des enfants
    - Les parents noirs peuvent être réticents à signaler des cas de maltraitance ou de négligence, de peur que leurs enfants ne soient injustement retirés de leur foyer, même dans des situations où un soutien — plutôt qu'un retrait — serait nécessaire.

Bien que la Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (LSEJF)[16] et le Code des droits de la personne de l'Ontario (CDPO) exigent légalement un traitement égal, les lois à elles seules ne suffisent pas à assurer l'équité dans les enquêtes de protection de l'enfance. Pour que ces lois soient efficaces, des changements systémiques et une responsabilisation accrue sont nécessaires.

Étapes pour lutter contre les préjugés raciaux dans le signalement à la protection de l'enfance

[16] La Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille, 2017, L.O. 2017, chap. 14. La LSEJF assure la protection, l'accès aux services et la reconnaissance des droits des jeunes en Ontario.

1. Formation antiraciste obligatoire pour les professionnels de la protection de l'enfance
    - Les travailleurs des SAE devraient suivre une formation sur les biais implicites et explicites afin de mieux appréhender les spécificités culturelles des familles noires et d'éviter le profilage racial dans les affaires liées à la protection de l'enfance.
2. Formation à la sensibilité culturelle pour les éducateurs
    - Les enseignants et le personnel scolaire devraient être formés pour reconnaître avec précision les signes de maltraitance et de négligence, tout en comprenant comment les différences culturelles influencent les styles parentaux.
    - Cela aide à prévenir les signalements injustifiés à la SAE basés sur des préjugés raciaux ou culturels.
3. Renforcement des partenariats communautaires
    - Les organisations dirigées par des Noirs peuvent construire la confiance entre les familles et les agences de protection de l'enfance, créant ainsi des espaces sûrs où les familles peuvent signaler leurs préoccupations sans crainte.
    - Les organisations communautaires peuvent également plaider en faveur de services de soutien alternatifs pour éviter les retraits d'enfants non nécessaires.
4. Plus de responsabilité des agences de protection de l'enfance
    - La SAE et les autres agences de protection de l'enfance devraient régulièrement examiner leurs dossiers pour détecter des schémas de préjugés raciaux, en s'assurant que les enquêtes sont menées de manière juste et équitable.
5. Campagnes de sensibilisation du public
    - Le gouvernement et les organisations communautaires devraient collaborer pour informer les familles noires de leurs droits, notamment:
        - Comment signaler des préoccupations en toute sécurité
        - Quelles protections juridiques existent en vertu de la LSEJF et du CDPO
        - Que faire si elles font face à de la discrimination lors d'une enquête.

5. Système juridique: Connaissez vos droits

5.1. Comprendre les protections juridiques pour les familles

En tant que parent noir, comprendre vos droits légaux est essentiel pour protéger votre enfant contre la discrimination raciale dans le système éducatif de l'Ontario. Des lois et des politiques existent pour garantir un traitement égal, mais les préjugés systémiques demeurent une réalité pour de nombreux élèves noirs.

La réalité de la discrimination raciale dans les écoles ontariennes

Selon les données de la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP), les élèves noirs sont:

- 7,41 fois plus susceptibles de subir un traitement discriminatoire de la part de leurs enseignants
- 17,5 fois plus susceptibles de percevoir des préjugés dans les pratiques de suspension scolaire
- 31,6 fois plus susceptibles de faire l'objet d'un traitement discriminatoire de la part de la police à l'école[17]

Pour lutter contre ces injustices, l'Ontario dispose de plusieurs cadres juridiques qui soutiennent les familles noires et assurent la responsabilisation dans le système éducatif:

Code des droits de la personne de l'Ontario (CDPO)

Le CDPO interdit toutes les formes de discrimination, y compris celles fondées sur la race, la couleur et le sexe, garantissant à chaque enfant des droits égaux à l'éducation et la protection contre la discrimination.

Protections clés en vertu du CDPO

- Les écoles ne peuvent pas discriminer les élèves en fonction de leur race, de leur origine ethnique ou de leur culture.

[17]Commission ontarienne des droits de la personne – Loi sur la sécurité dans les écoles de l'Ontario : Mesures disciplinaires et discrimination à l'école, Partie VII
https://www3.ohrc.on.ca/en/ontario-safe-schools-act-school-discipline-and-discrimination/vii-disproportionate-impact-ontario / VII. Effet disproportionné en Ontario | Ontario Human Rights Commission

- Les parents et les élèves ont le droit de déposer des plaintes auprès du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario s'ils sont victimes de discrimination
- Les écoles doivent prendre des mesures actives pour assurer un environnement sûr et inclusif pour les élèves noirs.

La Loi sur l'éducation de l'Ontario

La Loi sur l'éducation de l'Ontario[18] définit les droits et les responsabilités des élèves, des parents et des éducateurs, y compris les règles relatives à l'éducation spécialisée, à la discipline et aux appels.

Principales protections en vertu de la Loi sur l'éducation:

- Protection contre les suspensions et les expulsions injustes
    - Les élèves noirs sont suspendus et expulsés de manière disproportionnée.
    - Les parents ont le droit de faire appel des mesures disciplinaires qui semblent biaisées ou injustes.

- Éducation spécialisée et aménagements
    - écoles doivent accommoder les élèves ayant des troubles d'apprentissage ou des besoins éducatifs spéciaux.
    - Les parents peuvent demander des évaluations et s'assurer que leur enfant reçoit le soutien dont il a besoin.

La Charte canadienne des droits et libertés (La Charte) [19]

La Charte garantit la liberté d'expression, la protection contre la discrimination raciale et l'égalité des droits

Comment la Charte s'applique à l'éducation?

- Si les politiques d'une école ont un impact disproportionné sur les élèves noirs, les parents peuvent les contester comme une violation des droits à l'égalité.
- La Charte garantit que tous les élèves reçoivent un traitement équitable, indépendamment de leur race, de leur culture ou de leur origine

Pourquoi cela est important pour les familles noires?

[18] Loi sur l'éducation, L.R.O. 1990, chap. E.2
[19] La Charte canadienne des droits et libertés protège un certain nombre de droits et de libertés, notamment la liberté d'expression et le droit à l'égalité. Elle fait partie de notre Constitution — la loi suprême du Canada — et représente l'un des plus grands accomplissements de notre pays.

- Les lois protègent votre enfant contre les préjugés raciaux dans l'éducation, mais vous devez connaître et faire valoir ces droits.
- Vous avez le droit de contester la discrimination par le biais d'appels, de plaintes et d'actions en justice.
- Les écoles doivent être tenues responsables d'assurer l'équité et l'inclusion pour tous les élèves.

En comprenant et en utilisant le Code des droits de la personne de l'Ontario, la Loi sur l'éducation et la Charte canadienne des droits et libertés, les familles noires peuvent défendre leurs enfants, combattre la discrimination et exiger la responsabilité au sein du système éducatif ontarien.

5.2. Aborder les problèmes d'agression sexuelle dans les écoles

L'agression sexuelle est un problème grave et persistant dans la société, et malheureusement, les cas continuent d'augmenter. Pour lutter contre cela, des mesures préventives doivent commencer dans les écoles, où les enfants et les adolescents passent une grande partie de leur vie. Chaque école en Ontario a la responsabilité de s'attaquer à ce problème, et en tant que parents noirs, il est essentiel de comprendre comment protéger et autonomiser votre enfant.

Encourager les élèves noirs à s’exprimer et à défendre leurs droits

- Encourager les conversations ouvertes
    - Les parents devraient éduquer leurs enfants sur leurs droits et les encourager à signaler les comportements inappropriés sans crainte.
    - De nombreux élèves noirs font face à des obstacles supplémentaires pour s'exprimer en raison des inégalités systémiques (par exemple, ne pas être cru, craindre les représailles des paires), donc bâtir la confiance et la confiance en soi de votre enfant en tant que parent noir est essentiel.
- Établir des liens avec des organisations de soutien

- La Coalition ontarienne des centres de crise contre le viol (OCRCC) [20] offre des ressources, du counseling et du plaidoyer pour les survivants de violence sexuelle.
- Les groupes de soutien communautaire pour les élèves noirs peuvent également fournir des conseils culturels pertinents et un espace sûr pour partager leurs expériences.

La réalité des agressions sexuelles dans les écoles

- Une étude de 2019 de la Fondation canadienne des femmes[21] a révélé que 52 % des Canadiens ont déclaré avoir subi des attentions sexuelles non désirées dans un cadre scolaire, soulignant la nature généralisée de ce problème.
- Selon le Centre de recherche et d'éducation sur la violence faite aux femmes et aux enfants, les femmes issues de communautés racialisées — y compris les femmes noires — sont plus à risque de subir des violences sexuelles en raison du racisme et du sexisme systémiques.

Ce que les parents noirs peuvent faire

1. Connaître les droits de votre enfant
   - Les écoles ont l'obligation légale de traiter les cas d'agression sexuelle et de harcèlement. Si une école ne prend pas les mesures nécessaires, les parents peuvent déposer une plainte en matière de droits de la personne ou porter l'affaire à l'attention de la police ou de la Société d'aide à l'enfance (SAE).

2. Tenir les écoles responsables
   - Les écoles doivent avoir des politiques claires sur la violence sexuelle. Les parents devraient demander ces politiques et exiger de meilleures protections si elles sont insuffisantes.

3. Encourager le signalement sans crainte
   - De nombreux élèves noirs craignent les représailles ou d'être ignorés lorsqu'ils signalent des abus. Les parents doivent défendre la sécurité de leur enfant et s'assurer que les écoles prennent les préoccupations au sérieux.

[20]Coalition ontarienne des centres d'aide aux victimes de viol *https://sexualassaultsupport.ca/*

[21] **La Fondation canadienne des femmes (Canadian Women's Foundation)** est un organisme national sans but lucratif qui se consacre à l'aide aux femmes et aux filles. Elle vise à mettre fin à la violence faite aux femmes, à sortir les femmes à faible revenu de la pauvreté et à autonomiser les filles.

En éduquant les élèves noirs sur leurs droits, en tenant les écoles responsables et en établissant des liens avec les ressources communautaires, les parents peuvent contribuer à créer un environnement d'apprentissage plus sûr et plus juste pour tous les enfants.

5.3. Comment déposer des plaintes ou des actions en justice

S'attaquer au problème de la discrimination et des agressions sexuelles par le biais d'une action en justice est le meilleur moyen de protéger vos intérêts aux yeux de la loi.

La ***première étape*** consiste à faire part de vos préoccupations à l'enseignant, au directeur ou au conseil scolaire, car cela vous permettra d'enregistrer une plainte officielle sur le lieu et la date de l'incident.

*L'**étape juridique suivante*** serait de porter votre cas devant le ***Tribunal des droits de la personne de l'Ontario***[22], où une évaluation des preuves et une décision pourra être nécessaire pour déterminer si une audience complète sur le bien-fondé du cas est justifiée.

Il y a eu un certain nombre de cas portés devant les *tribunaux des droits de la personne de l'Ontario*, comme ***Lepofsky v. Commission de transport de Toronto***[23], où M. Lepofsky, un passager aveugle de la *TTC*, a déposé une plainte contre la *Commission de transport de Toronto (TTC)* pour ne pas avoir fourni d'annonces accessibles dans les stations de métro. Le *Tribunal des droits de la personne de l'Ontario* a statué en faveur de M. Lepofsky, estimant que le manque d'annonces de station fiable et cohérente de la *TTC* constituait une discrimination à l'encontre des voyageurs malvoyants. Dans un autre cas intitulé ***Huang v. 1233065 Ontario Inc***[24], Mme Huang, une pratiquante du Falun Gong, s'est vu refuser l'adhésion à une association uniquement en raison de ses croyances religieuses. Le *Tribunal des droits de la personne de l'Ontario* a jugé que cette exclusion constituait une

[22] Le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario (TDPO) traite les plaintes de discrimination et de harcèlement en vertu du *Code des droits de la personne*.
[23] https://joeclark.org/dossiers/Lepofsky-TTC-2007.html
[24] Le Tribunal a adopté une approche similaire pour déterminer si le Falun Gong constituait une religion dans l'affaire Huang c. 1233065 Ontario Inc. (No. 3) (2010), en concluant que « le Falun Gong consiste en un système de croyances, de pratiques et de culte » (par. 36) ; cette déclaration implique une analogie avec d'autres religions. Cela montre que, dans la tradition de la common law, il est possible de traiter les cas individuellement, sans tenter d'établir une définition universelle et définitive de la religion.

discrimination fondée sur la croyance et a accordé des dommages-intérêts à Mme Huang pour la violation de ses droits.

De plus, de nombreux cas ont été portés bien qu'ils ont été réglés, mais ils ont tout de même eu un impact en raison des réparations d'intérêt public qui ont conduit à l'éducation de l'ensemble du système, comme dans le cas de ***Lewis v. TTC et al.*** [25], où M. Lewis, un employé noir de la ***Commission de transport de Toronto (TTC)***, a déposé deux plaintes pour droits de la personne alléguant de la discrimination dans les concours d'emploi et des représailles ultérieures. Bien que la *TTC* n'ait pas admis de responsabilité, les parties ont conclu un règlement comprenant des mesures de réparation individuelles pour M. Lewis ainsi que des mesures d'intérêt public plus larges. Ces mesures d'intérêt public comprenaient l'engagement de la *TTC* à apporter des changements plus larges pour promouvoir l'égalité pour les employés racialisés. Cela inclut la révision et la mise à jour des politiques existantes afin d'éliminer tout obstacle systématique à l'avancement. Ils ont également convenu de mener une enquête, élaborée avec l'aide d'experts, afin de recueillir des informations sur la diversité de leur effectif et d'identifier les domaines où des inégalités pourraient exister. Les résultats de cette enquête seront rendus publics. Enfin, la *TTC* s'est engagée à créer des programmes d'embauche et de mentorat exempts(sans) préjugés et intégrant activement les points de vue des employés racialisés.

5.4. Accéder aux ressources de soutien et de défense des droits

S'attaquer à la discrimination et aux agressions sexuelles par le biais d'une action en justice est l'un des moyens les plus efficaces de protéger les droits de votre enfant et de tenir les institutions responsables. Connaître les bonnes étapes à suivre peut vous aider à vous assurer que vos préoccupations sont entendues et que la justice est rendue.

Étape 1: Signaler l'incident à l'école

- Commencez par faire part de vos préoccupations à l'enseignant, au directeur ou au conseil scolaire.
- Déposez une plainte officielle, en incluant les détails du lieu et de la date de l'incident.
- Conservez un dossier écrit de toutes les communications et réponses de l'école.

[25] https://www3.ohrc.on.ca/en/annual-report-2005-2006/case-summary-highlights

Étape 2: Porter l'affaire devant le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario (TDPO)

- Si l'école ne prend pas les mesures appropriées, vous pouvez déposer une plainte auprès du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario (TDPO).
- Le TDPO procédera à une évaluation des preuves pour déterminer si une audience complète est nécessaire.
- Si le cas est examiné, le Tribunal examinera les preuves, entendra les témoignages et déterminera s'il y a eu discrimination ou violation des droits de la personne.

Étape 3: Rechercher un soutien juridique et communautaire

- Envisagez de consulter un avocat spécialisé dans le droit des droits de la personne pour obtenir des conseils sur votre cas.
- Les organisations communautaires qui défendent la justice raciale et les survivants de violence sexuelle peuvent fournir des ressources et une assistance juridique.

L'impact de l'action en justice

De nombreux cas portés devant le TDPO ont entraîné des changements de politique et une plus grande responsabilité des institutions. Même lorsque les cas sont réglés en dehors des audiences, ils peuvent conduire à des réformes importantes qui profitent à l'ensemble de la communauté.

En prenant des mesures, en connaissant vos droits et en cherchant du soutien, les parents noirs peuvent jouer un rôle essentiel dans la remise en cause de la discrimination systémique et la création d'environnements scolaires plus sûrs pour leurs enfants.

6. Outils pour la défense des droits et l'action

6.1. Développer un réseau de solidarité

1. *Créer ou rejoindre un groupe de mobilisation de parents noirs*
    - Des organisations comme Parents of Black Children (PoBC) [26] ont été essentielles pour plaider en faveur de changements de politique

[26] Parents of Black Children (PoBC) est un groupe de revendication qui soutient et défend les enfants noirs et leurs familles. Nous travaillons à combattre le racisme anti-Noir et à démanteler les obstacles systémiques dans le système éducatif et les secteurs connexes. Notre objectif est d'améliorer l'accès à une éducation équitable et efficace pour nos enfants noirs.*https://parentsofblackchildren.org/*

et fournir des ressources pour relever les défis uniques auxquels sont confrontés les élèves noirs en Ontario.
    - Établir des groupes de parents locaux peut renforcer le soutien communautaire et l'action collective.

2. *Établir des liens avec d'autres familles noires à l'école de votre enfant*
    - Créer des relations par le biais d'événements parents-enseignants, d'activités scolaires et de rassemblements informels.
    - Les recherches montrent que les élèves ayant des réseaux de soutien solide de paires et de famille ont tendance à connaître un plus grand succès scolaire et un bien-être général.

3. *Utiliser les médias sociaux pour la sensibilisation et la défense*
    - Utiliser les plateformes de médias sociaux pour créer des communautés en ligne pour les parents noirs afin de partager leurs expériences, leurs ressources et leurs stratégies.
    - Sensibiliser à la discrimination envers les jeunes et à l'inégalité éducative peut étendre la conversation au-delà des communautés locales à une échelle mondiale.

4. *S'engager auprès des écoles et des conseils scolaires*
    - Travailler de manière proactive avec les enseignants, les administrateurs scolaires et les représentants des conseils scolaires pour aborder les préoccupations concernant les préjugés raciaux, les politiques disciplinaires et la représentation dans les programmes d'études.
    - L'engagement des parents peut conduire à des réformes politiques et à une meilleure responsabilité dans les systèmes scolaires.

En renforçant les liens communautaires, en exploitant les organisations de défense et en participant activement aux discussions liées à l'école, les familles noires en Ontario peuvent entraîner des changements significatifs et garantir un système éducatif plus équitable pour leurs enfants.

6.2. Accéder aux ressources communautaires et à l'aide juridique

Défendre les droits de votre enfant dans le système éducatif peut être accablant, surtout lorsqu'il s'agit de naviguer dans les complexités juridiques liées à la discrimination et aux violations des droits de la personne. Heureusement, plusieurs centres de ressources communautaires et organisations juridiques en Ontario offrent un soutien et une assistance aux familles confrontées à ces défis.

Principales ressources juridiques pour les questions liées à l'éducation

1. Aide juridique Ontario[27]: Fournit un soutien juridique aux particuliers et aux familles à faible revenu, y compris une éventuelle représentation ou des conseils juridiques pour les questions liées à l'éducation.

2. Cliniques juridiques communautaires: Offrent des services juridiques gratuits dans divers domaines, notamment le droit de l'éducation. Les cliniques juridiques communautaires fournissent les familles à comprendre leurs droits et à naviguer dans les processus juridiques liés à la discrimination scolaire, à l'éducation spécialisée et aux appels disciplinaires.

3. Pro Bono Ontario: Met en relation les personnes avec des avocats bénévoles qui fournissent des services juridiques gratuits, y compris une aide pour les questions juridiques liées à l'éducation.

Pourquoi ces ressources sont importantes?

Ces organisations peuvent être inestimables pour les familles noires qui recherchent un traitement équitable dans les écoles, en veillant à ce que les droits éducatifs de leurs enfants soient protégés. En accédant à un soutien juridique, les parents peuvent défendre avec confiance les intérêts de leurs enfants et contester les pratiques discriminatoires au sein du système éducatif ontarien.

[27] Pour plus d'informations, https://www.legalaid.on.ca/

6.3. Encourager les élèves et les parents à s'exprimer

Défendre contre la discrimination dans l'éducation commencée par donner aux élèves et aux parents les moyens de comprendre et de faire valoir leurs droits. S'attaquer au problème à la base signifie créer des espaces sûrs où les élèves se sentent écoutés et où les parents ont les connaissances et la confiance nécessaires pour défendre leurs enfants.

Encourager les élèves à s'exprimer

- Les élèves doivent être encouragés à exprimer leurs préoccupations concernant toute forme de discrimination, d'intimidation ou de traitement injuste, que ce soit mineur ou majeur.
- Les écoles doivent favoriser un environnement où les élèves noirs se sentent en sécurité pour signaler les incidents sans crainte de représailles.

Éduquer les parents sur leurs droits

- Les parents doivent être informés de leurs droits légaux et de leurs protections en vertu de la loi ontarienne, notamment:
    - La Loi sur l'éducation (qui définit les droits des élèves et des parents dans les écoles)
    - Le Code des droits de la personne de l'Ontario (qui interdit la discrimination dans l'éducation)
    - La Charte canadienne des droits et libertés (qui garantit l'égalité et la protection contre la discrimination)
- Comprendre ces lois et la façon dont elles s'appliquent donne aux parents les moyens de contester les politiques scolaires injustes, les mesures disciplinaires ou les traitements biaisés.

La Loi sur la sécurité dans les écoles de l'Ontario[28]: Créer un environnement favorable

- La Loi sur la sécurité dans les écoles de l'Ontario vise à garantir que tous les élèves ont accès à un environnement d'apprentissage sûr et inclusif.
- Les écoles peuvent y parvenir en:
    - Établissant des groupes de soutien où les élèves peuvent partager leurs préoccupations et chercher des conseils.
    - Faciliter une communication ouverte entre les parents, les enseignants et les administrateurs.
    - Créer une culture scolaire qui valorise la voix des élèves et encourage la participation des parents aux processus décisionnels.

L'impact de la prise de parole

Les statistiques montrent que lorsque les élèves se sentent à l'aise pour signaler la discrimination et qu'ils ont des relations de confiance avec le personnel scolaire, ils sont plus susceptibles de demander de l'aide et de remettre en question les injustices.

En donnant les moyens aux élèves et aux parents, les écoles peuvent construire un système éducatif plus équitable et juste, en veillant à ce que les élèves noirs reçoivent un traitement et des opportunités équitables pour réussir.

6.4. S'engager auprès des conseils scolaires et de l'administrateurs

Comment les parents peuvent agir pour favoriser le changement?

1. S'engager auprès des conseils scolaires et des conseillers scolaires
    - Les parents devraient assister aux réunions des conseils scolaires et plaider en faveur de politiques bénéfiques aux élèves noirs.
    - Les écoles et les parents doivent travailler ensemble pour examiner et discuter des politiques, en veillant à ce qu'elles réalisent l'équité et l'inclusion.

2. Utiliser le plaidoyer écrit

[28] Loi sur la sécurité dans les écoles, 2000, L.O. 2000, chap. 12 – Projet de loi 81
Loi visant à promouvoir le respect et la responsabilité, à établir des normes pour un apprentissage et un enseignement sécuritaires dans les écoles, et à modifier la Loi sur la profession enseignante.
https://www3.ohrc.on.ca/en/ontario-safe-schools-act-school-discipline-and-discrimination

- Écrire des lettres aux conseils scolaires, à la Commission ontarienne des droits de la personne ou au ministère de l'Éducation est un moyen efficace d'exiger des changements de politique.
- Si une politique nuit aux élèves noirs ou ne favorise pas l'égalité, les parents peuvent demander des modifications ou de nouvelles réglementations spécifiques.

3. Tenir les écoles responsables
    - Les conseils scolaires ontariens sont légalement tenus de respecter la Charte canadienne des droits et libertés, en veillant à ce que les élèves soient traités équitablement et sans discrimination.
    - Les parents et les groupes de défense doivent continuer à faire pression pour obtenir des comptes lorsque les écoles ne parviennent pas à protéger les droits des élèves.

Pourquoi l'engagement des parents et de la communauté est-il important?

En restant informés, en participant activement aux discussions sur les politiques scolaires avec les politiciens, et en plaidant pour les réformes nécessaires, les parents noirs peuvent s'assurer que leurs enfants reçoivent un traitement juste et équitable dans le système éducatif ontarien. La collaboration entre les écoles, les familles et les groupes de défense est essentielle pour démanteler les obstacles systémiques et créer des changements durables

7. Études de cas et scénarios

7.1. Problèmes communs rencontrés par les familles noires

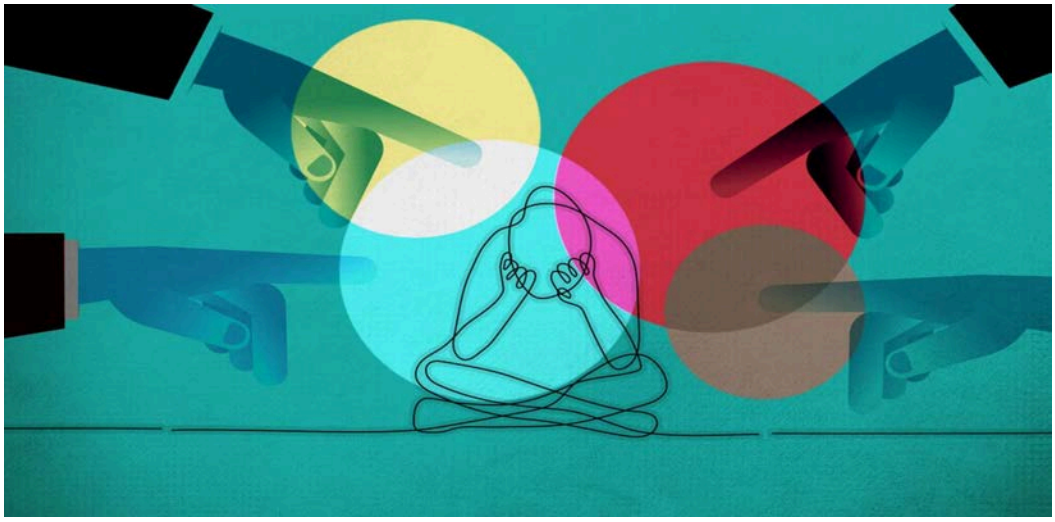

Les parents noirs en Ontario rencontrent souvent plusieurs défis systémiques au sein du système éducatif qui peuvent avoir un impact sur les expériences et les résultats scolaires de leurs enfants. Les principales questions sont les suivantes:

1. Mesures disciplinaires disproportionnées

Les élèves noirs sont plus susceptibles de faire l'objet de suspensions et d'expulsions par rapport à leurs pairs. Cette disparité peut entraîner une augmentation de l'absentéisme et du désengagement scolaire. L'application de politiques de tolérance zéro a historiquement contribué à ces inégalités.

2. Orientation scolaire

Historiquement, les élèves noirs ont été placés de manière disproportionnée dans des filières appliquées ou professionnelles, limitant leur accès aux cours avancés et aux opportunités post-secondaires. Bien que l'Ontario ait pris des mesures pour mettre fin au système d'orientation en 9ème année afin de s'attaquer à la discrimination systémique, les conséquences de cette pratique continuent d'affecter de nombreuses familles noires[29].

3. Manque de représentation dans les programmes d'études

Les programmes d'études standard manquent souvent de représentation de l'histoire et des contributions des Noirs, entraînant un sentiment d'exclusion chez les élèves noirs. Cette absence peut affecter leur engagement et leur sentiment d'appartenance à l'environnement éducatif[30].

4. Compétence culturelle insuffisante des éducateurs

De nombreux éducateurs peuvent manquer de formation en compétence culturelle, entraînant des malentendus et des préjugés dans les pratiques pédagogiques. Ce manque peut se traduire par des attentes plus faibles et une mauvaise interprétation des comportements et des besoins des élèves noirs[31].

5. Participation limitée des parents

[29] ACLU. « Pourquoi l'accès à l'éducation est essentiel à l'égalité systémique »
Cet article traite des inégalités d'accès à l'éducation et de leur impact sur les élèves noirs et latinos. Pour en savoir plus, visitez *ACLU.org*.
[30] ASCCC. « Le syndrome de l'imposteur : Explorer les défis auxquels font face les étudiants noirs dans les programmes académiques en STIM »
Cet article examine l'impact du syndrome de l'imposteur sur les étudiants noirs en STIM, en soulignant comment des expériences académiques négatives alimentent un sentiment d'inadéquation et des taux de décrochage élevés. Pour en savoir plus, visitez *ASCCC.org*.
[31] Education Northwest. « Enseignement adapté à la diversité culturelle »
Cette ressource présente des stratégies pour mettre en œuvre un enseignement culturellement adapté afin de soutenir une population étudiante diversifiée et d'améliorer les résultats scolaires. Pour en savoir plus, visitez. *Education Northwest*.

Les parents noirs peuvent se sentir marginalisés ou mal accueillis dans les communautés scolaires, entravant une collaboration efficace entre les familles et les écoles. Cette déconnexion peut limiter la capacité des parents à défendre les besoins éducatifs de leurs enfants[32].

6. Contexte historique de la ségrégation

L'histoire de l'Ontario comprend des périodes de scolarisation ségréguée pour les élèves noirs, la dernière école ségréguée ayant fermé en 1965. L'héritage de ces pratiques continue d'influencer les perceptions et les expériences au sein du système éducatif[33].

7. Stigmatisation de la santé mentale

Les familles noires peuvent faire face à la stigmatisation lorsqu'elles cherchent à accéder à des services de santé mentale, ce qui entraîne des problèmes non traités et un manque de soins adaptés sur le plan culturel. Cela peut affecter les performances scolaires et le bien-être général des élèves.

Relever ces défis nécessite des efforts concertés de la part des éducateurs, des décideurs politiques et des communautés pour créer un environnement éducatif équitable et inclusif pour les élèves noirs.

7.2. Stratégies efficaces pour résoudre les conflits

Résoudre les différends de manière efficace commence par la compréhension de vos droits légaux. La capacité de naviguer dans les défis juridiques, de plaider pour soi-même et même d'accéder aux ressources juridiques est cruciale pour garantir un traitement juste et équitable.

Selon la Commission ontarienne des droits de la personne, de nombreux conflits surviennent parce que les individus manquent de connaissance de leurs protections légales. De même, l'Association du Barreau canadien a constaté que les personnes qui comprennent leurs droits sont plus susceptibles de les faire valoir avec succès, ce qui conduit à de meilleurs résultats juridiques.

[32] Explorer la conscience critique des parents noirs en lien avec leur engagement dans la scolarité de leurs enfants. Cet article examine comment la conscience des enjeux raciaux chez les parents noirs influence leur participation à l'éducation de leurs enfants, en particulier dans les situations perçues comme racistes. Pour en savoir plus, visitez Wiley Online Library.
[33] La ségrégation raciale des élèves noirs dans les écoles canadiennes
Cet article explore l'histoire et les effets de la ségrégation raciale sur les élèves noirs au sein des écoles canadiennes, en mettant l'accent sur les actions militantes et les changements systémiques. Pour en savoir plus, visitez *The Canadian Encyclopedia*.

Principales ressources pour les familles noires en Ontario

1. Accès aux services d'aide juridique

Les barrières économiques ne devraient jamais empêcher les familles noires d'accéder à la justice. Le Régime d'aide juridique de l'Ontario fournit des services juridiques à faible coût ou gratuits pour les affaires impliquant la défense pénale, le droit de la famille, le droit du travail et d'autres questions juridiques.

2. Défense communautaire

Des organisations comme Parents of Black Children, la Société d'histoire des Noirs de l'Ontario et le Centre d'action juridique noire fournis:

- Des cliniques juridiques
- Des ressources pour naviguer dans les différends
- Des services de défense pour soutenir les familles noires dans les affaires juridiques

3. Approches de justice réparatrices

Le Centre de justice réparatrice de l'Ontario (2020) soutient la justice réparatrice comme une approche efficace pour les familles noires confrontées à des injustices systémiques.

Donner aux familles noires en Ontario les moyens de résoudre les différends nécessitent:

- Une bonne compréhension des droits légaux
- L'accès à des services juridiques abordables
- Des professionnels du droit formés à la compétence culturelle
- Des approches de justice réparatrice qui s'attaquent aux inégalités systémiques

En renforçant ces ressources et ces protections juridiques, les familles noires peuvent naviguer efficacement dans les défis juridiques et assurer des résultats justes dans les différends.

8. Ressources et contacts

8.1. Organisations de défense des droits et soutien juridique

L'accès au soutien juridique et aux organisations de défense est crucial pour que les familles noires en Ontario puissent faire valoir leurs droits, résoudre les différends et rétablir en cause les inégalités systémiques. Les organismes suivants fournissent une assistance juridique, une défense et des ressources pour aider les familles à naviguer dans les questions liées à la discrimination, au logement, à l'emploi et aux droits civils:

1. Commission ontarienne des droits de la personne (CODP)[34]
    - Un organisme indépendant qui soutient les personnes confrontées à la discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique et d'autres motifs protégés.
    - Aide à déposer des plaintes pour droits de la personne et fournit des conseils sur la résolution des violations des droits de la personne.

2. Aide juridique Ontario[35]
    - Fournit des services juridiques à faible coût ou gratuits aux personnes à faible revenu, y compris les familles noires confrontées à des obstacles à la justice.
    - Offre un soutien juridique dans les domaines suivants:
        - Droit pénal
        - Droit de la famille
        - Droit de l'immigration
        - Litiges en matière de logement
        - Contentieux civil

3. Association canadienne des libertés civiles (ACLC)[36]
    - Plaide pour la protection des libertés civiles, notamment la vie privée, la liberté d'expression et la protection contre les pratiques discriminatoires.

4. Centre canadien de lutte contre la discrimination en matière de logement (CERA)[37]

[34] Pour en savoir plus, visitez:*https://ww3.ohrc.on.ca/en*
[35] Pour en savoir plus, visitez:*https://www.legalaid.on.ca/*
[36] Pour en savoir plus, visitez: https://ccla.org/
[37] Pour en savoir plus, visitez: *https://housingrightscanada.com/about-us/our-story/our-history/*

- Fournit une défense juridique aux locataires confrontés à la discrimination en matière de logement, en particulier dans les communautés racisées.
- Soutient les locataires confrontés à:
  - Des expulsions
  - Du harcèlement de la part des propriétaires
  - Des litiges sur le contrôle des loyers
  - Des pratiques de logement discriminatoires

5. Fédération du travail de l'Ontario (FTO)[38]
   - Représente les travailleurs dans tout l'Ontario, y compris ceux des communautés marginalisées.
   - Aide les familles noires dans les cas de :
     - Discrimination à l'emploi
     - Vol de salaire
     - Conditions de travail dangereuses
     - Violations des droits syndicaux

6. Association canadienne des libertés civiles (ACLC)[39]
   - Protège les droits et les libertés individuelles, en mettant l'accent sur le racisme systémique et les abus des droits civils.
   - Fournit une représentation juridique et une défense aux familles touchées par la discrimination et l'injustice.

Pourquoi ces ressources sont importantes?

En accédant à l'aide juridique, aux groupes de défense et au soutien communautaire, les familles noires en Ontario peuvent:

[38] Pour en savoir plus, visitez: https://ofl.ca/
[39] Pour en savoir plus, visitez: https://ccla.org/

- Remettre en cause la discrimination raciale dans les écoles, les lieux de travail et le logement.
- Rechercher la justice dans les litiges juridiques sans obstacles financiers.
- Tenir les institutions responsables des injustices systémiques.

Ces organisations jouent un rôle essentiel pour s'assurer que les familles noires disposent du soutien dont elles ont besoin pour naviguer efficacement dans les systèmes juridiques et des droits de la personne de l'Ontario.

8.2. Outils et guides pédagogiques

L'accès aux outils éducatifs et aux ressources juridiques est essentiel pour que les familles noires puissent naviguer dans les défis juridiques, sociaux et systémiques. Les organisations suivantes fournissent des guides pratiques, du matériel de formation juridique et des ressources de défense pour aider les individus à comprendre leurs droits et à rechercher la justice:

1. Cour de justice de l'Ontario
    - Fournit des guides, formulaires judiciaires et vidéos éducatives pour aider les individus à naviguer dans le système juridique.
    - Les ressources couvrent les accusations criminelles, le droit de la famille et la cour des petites créances.
    - Site web: www.ontariocourts.ca

2. Commission ontarienne des droits de la personne (CODP)
    - Offre des documents éducatifs sur le droit des droits de la personne, y compris la discrimination dans le logement, l'emploi et les services publics.
    - Site web: www3.ohrc.on.ca/en

3. Éducation juridique communautaire Ontario (CLEO)
    - Fournit des outils interactifs, brochures et guides couvrant :
        - Les droits en matière de logement
        - Les protections en matière d'emploi
        - Le droit de la famille
        - Les interactions avec la police
    - Site web : www.cleo.on.ca

4. Ressources en ligne d'Aide juridique Ontario

- Propose des guides d'auto-assistance, des conseils juridiques et des vidéos explicatives pour les personnes confrontées à des limitations financières.
- Couvre le droit criminel, le droit de la famille, le droit de l'immigration, le logement et les droits en matière d'emploi.
- Site web: www.legalaid.on.ca

5. Black Lives Matter Canada
    - Fournit des documents éducatifs sur la justice raciale et le racisme systémique, notamment :
        - Webinaires en ligne
        - Kits d'outils pour la défense des droits
        - Documents de lecture sur l'antiracisme
    - Site web: www.blacklivesmatter.ca

6. Learning for Justice
    - Offre des programmes éducatifs gratuits en ligne, vidéos et articles sur:
        - La justice raciale
        - l'histoire des noirs
        - L'éducation sur les droits civiques
    - Site Web:www.learningforjustice.org

Pourquoi ces ressources sont importantes?

Ces outils fournissent des connaissances juridiques et de défenses essentielles pour aider les familles noires à:

- Comprendre leurs droits et protections en vertu de la loi.
- Surmonter les défis juridiques liés à la discrimination, au logement, à l'emploi et aux interactions avec la police.
- Accéder à des ressources juridiques et éducatives fiables sans barrières financières.
- Se donner les moyens de défendre la justice et l'équité dans leurs communautés.

En utilisant ces ressources, les familles peuvent prendre des décisions éclairées, chercher un soutien approprié et œuvrer pour un avenir plus juste et équitable.

8.3. Lignes d'assistance communautaires et réseau de solidarité

Pour naviguer efficacement dans les défis juridiques, les familles noires ont besoin d'accéder à des réseaux de soutien solide et à des lignes d'assistance communautaire. Les services suivants fournissent une aide essentielle dans des domaines tels que l'aide juridique, le logement, la santé mentale, le soutien familial et la défense, avec un accent particulier sur la lutte contre les obstacles et la discrimination systémique:

1. Black Legal Action Centre (BLAC)

    - Donne des conseils juridiques gratuits et une représentation pour les Noirs confrontés à la discrimination raciale, aux violations des droits de la personne et aux différends juridiques.
    - Ligne d'assistance: 416-597-5831
    - Site Web: www.blacklegalactioncentre.ca

2. Aide juridique Ontario

    - Offre une assistance juridique à faible coût ou gratuite aux personnes à faible revenu, y compris celles confrontées à la discrimination, aux litiges en matière de logement et aux problèmes liés à l'emploi.
    - Ligne d'assistance: 1-800-668-8258
    - Site Web: www.legalaid.on.ca

3. Commission ontarienne des droits de la personne (CODP)

    - Soutient les personnes victimes de violations des droits de la personne, y compris la discrimination raciale dans l'emploi, le logement et les services publics.
    - Ligne d'assistance: 416-326-9511 | Numéro sans frais : 1-800-387-9080
    - Site Web: www.ohrc.on.ca

4. Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme

    - Dirige les initiatives fédérales visant à lutter contre le racisme et à améliorer la vie des personnes racialisées partout au Canada.
    - Ligne d'assistance: 819-997-0055 | Sans frais: 1-866-811-0055
    - Site Web: www.canada.ca

Pourquoi ces ressources sont importantes?

L'accès à des réseaux de soutien complets et à des lignes d'assistance communautaires est essentiel pour les familles noires qui font face à des défis juridiques. Ces services jouent un rôle essentiel pour:

- Assurer un traitement équitable dans les questions juridiques, de logement et d'emploi.
- Fournir une représentation juridique et une défense contre la discrimination raciale.
- Mettre les familles en contact avec un soutien communautaire essentiel pour surmonter les obstacles systémiques.

En utilisant ces ressources fiables, les familles noires peuvent accéder au soutien dont elles ont besoin pour faire valoir leurs droits, obtenir justice et bâtir un avenir meilleur.

9. Conclusion

9.1. Résumé des éléments clés

Soutenir les familles noires en Ontario, c'est éliminer les barrières, combattre les préjugés et permettre à chaque élève noir de s'épanouir.

Cette trousse d'outils sert de point de départ, mais l'instauration d'une justice éducative exige une collaboration continue, une mobilisation et un engagement à lutter contre le racisme systémique dans les écoles.

Points clés de cette trousse d'outils

1. Connaître vos droits
    - La compréhension des protections juridiques est le fondement de la défense des droits.
    - Renseignez-vous sur les principales lois qui protègent les élèves noirs en Ontario, notamment:
        - La Loi sur l'éducation (décrit les droits des élèves et les responsabilités des écoles)
        - Le Code des droits de la personne de l'Ontario (interdit la discrimination en matière d'éducation)
        - La Charte canadienne des droits et libertés (garantit l'égalité et la protection contre les préjugés raciaux)

2. Construire un réseau de soutien solide
    - Un changement significatif se produit grâce à une action collective

- La collaboration entre les conseils scolaires, les enseignants, les administrateurs, les parents et les élèves est essentielle pour lutter contre les inégalités et faire pression en faveur de réformes.

3. Utiliser les ressources juridiques et communautaires
    - Les services d'aide juridique et les organismes communautaires fournissent un soutien crucial aux familles confrontées à la discrimination éducative ou à des obstacles systémiques.
    - Savoir où accéder à une représentation juridique, à des services de défense des droits et à des ressources éducatives garantit que les familles noires reçoivent le soutien dont elles ont besoin.

4. Responsabiliser les élèves et les parents
    - Encourager l'autodéfense des droits aide les élèves noirs à dénoncer la discrimination et à exiger un traitement équitable.
    - Les parents devraient s'engager activement auprès des écoles en :
        - Assister aux réunions du conseil scolaire
        - S'engager auprès des conseillers scolaires au sujet des politiques problématiques
        - Écrire des lettres pour plaider en faveur de changements de politique
        - Établir des relations avec les éducateurs et les administrateurs

En comprenant les droits, en créant des réseaux solides, en utilisant les ressources disponibles et en plaidant pour un changement significatif, les familles noires peuvent s'assurer que le système d'éducation de l'Ontario devienne un endroit où chaque élève noir peut réussir.

9.2. Moyens de rester informé

Pour défendre efficacement les intérêts des élèves noirs dans le système d'éducation de l'Ontario, il est essentiel de se tenir informé des réformes juridiques, des changements de politique et des efforts de défense des droits.

Comment se tenir informé et impliqué?

1. Abonnez-vous aux newsletters et suivez les organisations de défense des droits

- Restez informé en vous abonnant aux mises à jour des organisations dirigées par la communauté noire comme Parents of Black Children.
- Suivre ces types d'organisations sur les réseaux sociaux vous garantit de recevoir les dernières nouvelles sur les réformes juridiques, les efforts de plaidoyer et les changements de politique liés à la discrimination raciale dans l'éducation.

2. Collaborer avec les conseils scolaires et les administrateurs
    - Maintenir une communication ouverte avec les responsables de l'école.
    - Assister aux réunions du conseil scolaire qui influencent les politiques et plaider en faveur d'un traitement équitable.
    - Écrire des lettres au ministère de l'Éducation et aux conseils scolaires pour suggérer des améliorations ou critiquer de manière constructive les politiques existantes.
    - Combler le fossé entre les éducateurs et les élèves en encourageant la collaboration et le dialogue.

3. Autonomiser et éduquer les étudiants
    - Enseigner aux étudiants leurs droits légaux et comment identifier la discrimination.
    - Les encourager à être respectueux, disciplinés et proactifs dans la défense de l'égalité.

4. Restez engagés dans la défense de la justice raciale et de l'éducation
    - Tenez-vous au courant de l'actualité liée à la justice raciale et à l'équité en matière d'éducation.
    - Établissez des relations solides avec les éducateurs, les dirigeants communautaires et les groupes de défense.

En restant informés, en s'engageant activement auprès des écoles et en responsabilisant les élèves, les parents/tuteurs noirs peuvent devenir des défenseurs proactifs et contribuer à un système éducatif plus inclusif et plus équitable pour tous.

9.3. Rétroaction et actions à venir

Nous souhaitons que cette trousse soit une ressource précieuse pour les familles noires de l'Ontario. Vos commentaires nous aideront à améliorer son efficacité et

à mieux soutenir les familles dans la promotion de la réussite scolaire de leurs enfants.

Veuillez prendre quelques instants pour répondre aux questions suivantes:

1. Quels aspects de cette boîte à outils avez-vous trouvés les plus utiles?
2. Quelles informations manquaient ou pourraient être améliorées?
3. Avez-vous des suggestions de ressources ou de sujets supplémentaires à inclure?
4. Quelle est la probabilité que vous partagiez cette boîte à outils avec d'autres familles?
5. Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions?

Nous vous remercions de votre contribution et vous encourageons à nous en faire part.

- Courriel: info@parentsofblackchildren.org
- Téléphone: +1 (833) 762 2226
- Site Web: https://parentsofblackchildren.org/